**בע"דʼ**

**קבע עתים לתורה Fixe des temps de Torah -**

(Téhilim CXIX, 126 ; Talmud Mishnah Avot, I, 15 ; V, 22 ; Talmud Bérakhot 32b ; Talmud Shabat 31a)

Communauté Ohavei Tsion - Beit Knesset Beit Yossef, Yéroushalayim 'Ir HaQodesh, tél. 02-5672256

sous l'égide du Rav Docteur Éric Yossef Bellaïche שליט"א

*Rédaction : ע"דʼ Mikhaël Amram ס"ט, 0543344331. Numéro 89, année 5778*

|  |
| --- |
| Pour recevoir gratuitement par courrier électronique, envoyer un message à : michamram5776@gmail.comConsulter aussi les sites Manitou-lhebreu.com ; kimizion.org de la Yéshiva 'Atéret Cohanim-YéroushalayimTikoun 'Olam du Rav Morde'hai Chriqui - Makhon Ramhal |

***Matot-Massei : L'amour de la Terre d'Israël***

**La mitsva de participer au fait national juif**

À partir de cette année, nous avons l'incroyable privilège d'accéder à la majorité du peuple juif sur sa Terre ancestrale, selon le Bureau des Statistiques israélien, au retour de la plupart des Juifs sur leur patrie de prédilection.

Auparavant, nous avions déjà eu l'immense privilège d'assister au « rassemblement des exilés » au cours de ces dernières dizaines d'années et grâce à Dieu, depuis plus d'un siècle, le mouvement continuel et inaltérable du retour au « pays donné par le Seigneur » se poursuit inexorablement.

Grâce à l'aide du Tout-Puissant, nos frères et nous-mêmes ont pu refleurir le désert, renforcer le pays dans tous les domaines et reconstruire l'État hébreu à tel point qu'il se trouve en tête des pays les plus puissants du monde, selon le rapport annuel récemment publié par l'hebdomadaire américain US News and World Report qui établit son classement en fonction de nombreux critères : force militaire, influence politique, développement social, économique, technologique… !

Pour ses soixante-dix ans d'existence, depuis la déclaration de son indépendance, Israël fait preuve d'une concrétisation ininterrompue de la dialectique d'amour de Chir Hachirim V, 2, entre le fiancé et sa fiancée, entre Dieu et Israël, car Dieu veut ramener à Lui celle qu'Il aime, alors que la fiancée avait tardé : « Je dors mais mon cœur est éveillé : c'est la voix de mon bien aimé ! Il frappe : “Ouvre-moi, ma sœur, ma compagne, ma colombe, mon amie parfaite ; car ma tête est couverte de rosée, les boucles de mes cheveux sont humectées par les gouttelettes de la nuit” ».

La remémoration de Dieu pour sa bien-aimée aspirant à la liberté absolue est décrite par le Ram'hal dans son Discours à la Délivrance 13 : Israël en exil s'est trop éloigné de sa source authentique, il se trouve dans la plus extrême obscurité, aux tréfonds des ténèbres. Dès lors, la Shékhina, la Présence divine intervient du plus haut des sommets des idéaux divins, du principe fondamental de la sagesse, la 'hokhma qui est la deuxième séphira des trois premières et inaugure le dévoilement, l'influx, de la première séphira kéter, la couronne. Kéter est la séphira insaisissable du fait de son haut degré d'élévation ; la racine, à son niveau supérieur, de la Shékhina. Les séphirot sont les niveaux d'être dans l'échelle des mondes, les dix médiations qui relient l'unité infinie de Celui qui fait exister les mondes cachés comme dévoilés, à la multiplicité des mondes eux-mêmes (Rav Yéhouda Askénazi).

La dormition de l'exil est causée par le mélange pulvérulent des scories qui ne s'attache qu'à la manifestation extérieure de la Shékhina, son extériorité, et là « Je dors, ani yeshéna, *אני ישנה* ». Par contre, son intériorité, « mon cœur, libi, *ליבי*» est toujours en éveil : la racine de la Shékhina est si élevée qu'elle reste éveillée perpétuellement et elle ne quitte jamais cet état central et primordial.

Les qlipot, les scories, ne peuvent atteindre un tel niveau d'excellence, et là « c'est la voix de mon bien aimé : Il frappe (dopheq) », il se « remémore (poqed) », il se remémore la promesse donnée, il libère, il intervient par la troisième séphira bina, le discernement, la différenciation, le monde de la liberté tant attendue qui illuminera les mondes d'un renouveau, non la bina elle seule mais toutes les deux à la fois, 'hokhma et bina ensemble, de front et non par des voies détournées.

Et tout converge vers un point unique, la malkhout, la royauté, le gouvernement orienteur de l'idéal divin dans la réalité, la souveraineté nationale retrouvée, le pouvoir politique revenu entre nos mains. À présent, le fiancé bien aimé convie la fiancée à s'unir à lui, union depuis longtemps non réalisée, afin de réaliser la sainteté, le qodesh, le projet divin de sainteté dans son absolu de perfection. Qui ne voudrait, à la lumière du Chir Hachirim du roi Shlomo, participer à ce grand projet de réunification du fiancé et sa fiancée ? Qui voudrait empêcher un mariage si bien assorti ?

Nombreux sont ceux qui considèrent cette reconstitution de la société israélienne et du renouveau de la souveraineté de l'État d'Israël comme une mitsva à part entière et un devoir religieux hautement urgent pour tout individu et pour toute communauté qui s'identifieraient à l'histoire du peuple juif. Bien que les avis divergent en fonction des différents courants de pensée existants au sein de notre peuple, nul ne peut aller à l'encontre de l'injonction de la Torah Bemidbar XXXIII, 53-56 : « Vous conquerrez ainsi le pays et vous vous y établirez ; car c'est à vous que Je l'ai donné pour que vous en preniez possession… Or, si vous ne dépossédez pas à votre profit tous les habitants de ce pays, ceux que vous aurez épargnés seront comme des épines dans vos yeux et comme des aiguillons à vos flancs : ils vous harcèleront sur le territoire que vous habiterez ; et alors, ce que J'ai résolu de leur faire, Je le ferez à vous-mêmes ». Ces versets dissipent toute ambigüité, toute hésitation et tout atermoiement, ils prescrivent d'une évidence claire et nette que chaque Juif, pour être authentique et au diapason de la Voix céleste, a l'obligation de résider en Érets Israël et de participer activement à la vie du pays.

**Une mitsva générale qui englobe toutes les** **autres mitsvot**

De même que dans les sephirot, la 'hokhma, la sagesse, représente, d'une part, le principe personnel de la sainteté du divin, transcendant, sans aucune limite, et, d'autre part, l'influx divin dans son absolu de perfection qui permet de différencier les idéaux de liberté inclus dans la séphira bina, de même, au niveau des mitsvot de la Torah, certaines mitsvot sont générales et englobent pratiquement toutes les autres et leurs détails (Rav Kook, Orot Haqodesh II, p. 283-286, haQodesh haclali). Nous en déduisons qu'habiter Israël c'est participer à la vie divine.

Rambam mentionne cette mitsva dans son Code des Lois Mishné Torah mais ne l'inclue pas dans sa liste des six cent treize commandements car, pour lui, seules les mitsvot à caractère particulier sont admises dans cette liste. Les mitsvot à caractère général, comme par exemple : « Soyez saints », sont d'ordre trop général car ils intègrent en eux seuls trop de mitsvot, et il ne les inclue pas dans son décompte. Il en va ainsi de la mitsva d'habiter en Érets Israël, c'est un précepte d'ordre général : elle englobe à elle seule toutes les mitsvot de la Torah, à tel point que, selon Rashi et Ramban sur Devarim XI, 18, tous les commandements accomplis en exil ne prennent leur véritable signification et leur suprême valeur qu'en Israël. Le rapport des mitsvot entre Érets Israël et la diaspora n'est pas seulement quantitatif mais également surtout qualitatif. La mitsva de s'installer et de résider en Érets Israël transcende les autres mitsvot (Rav Shlomo Aviner, Le verger de Joël p. 169).

Dans ses remarques critiques additives (IV) au Livre des commandements du Rambam, le Ramban écrit : « Nous avons reçu l'ordre de prendre possession du pays que le Très-Haut a donné à nos ancêtres Avraham, Yits'haq et Ya'aqov, et de ne pas le laisser à d'autres nations ou bien à l'abandon : “Et vous les dépossèderez et vous prendrez possession du pays, et vous y habiterez, car c'est à vous que J'ai donné le pays pour le posséder. Et vous vous partagerez le pays que J'ai promis à vos ancêtres.”

Pour cette mitsva, le Seigneur fait l'exposé détaillé de toutes ses frontières, Devarim I, 7 : “Partez, poursuivez votre marche et dirigez-vous vers les monts amorréens et toutes les contrées voisines, vers la plaine, le midi et le littoral”. C'est dire que le peuple ne doit pas laisser la terre inoccupée. Preuve en est le commandement que Dieu a ordonné à propos des explorateurs, Devarim I, 21 : “Monte et regarde, le Seigneur, ton Dieu, t'a livré ce pays. Va, prends-en possession, comme te l'a dit le Seigneur. Ne crains pas et ne t'effraie point”. Et de plus : “Et quand le Seigneur vous envoya de Qadesh Barné'a, en disant : Montez et possédez le pays que Je vous ai donné”. Et comme le peuple n'a pas consenti à monter suite à cette invitation, il est écrit : “Vous avez contrarié la parole du Seigneur et vous n'avez pas écouté Sa voix”.

Il s'agit donc d'un commandement et non d'une interpellation, ni d'une promesse ! Et je dis, quant à moi, que séjourner en Érets Israël est le commandement que nos Sages font le plus grand cas, au point d'affirmer, Talmud Qetoubot 110b : “Quiconque sort d'Érets Israël et séjourne à l'étranger mérite d'être considéré comme un idolâtre, ainsi que Shmouel I, XXVI, 19, le dit : 'Car ils m'ont empêché, en me chassant, de m'attacher au patrimoine du Seigneur et m'ont dit : 'Va servir des dieux étrangers'”. Nous en déduisons qu'il nous a bien été ici enseigné un commandement positif : prendre possession du pays et y habiter. S'il en est ainsi, c'est un commandement positif permanent qui s'impose à chacun de nous, même en temps d'exil, comme l'explique le Talmud à diverses reprises.

Dans le commentaire du Sifri 'Eqev XXIX, il est raconté : “Un jour, Rabi Yéhouda Ben Betéra, Rabi Mattia Ben Heresh, Rabi 'Hanina, neveu de Rabi Yéhoshou'a, et Rabi Nathan partirent à l'étranger. Arrivés à Platia, ils se souvinrent du pays d'Israël, levèrent les yeux, fondirent en larmes et déchirèrent leurs vêtements en récitant le verset qui se réfère aux peuples occupant la Terre d'Israël : “Et tu leur succèderas et tu habiteras dans leur pays”. Les quatre Sages retournèrent alors d'où ils étaient venus, en disant : “Habiter la Terre d'Israël vaut autant que tous les commandements de la Torah !” ».